



Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du lundi 5 juin 2023

Maison internationale des associations, salle Steve Biko

Présent.e.s

Claude Fischer, Jean-Félix Savary, Yves Hausser, Alix Jornot, Lucas Villard, Sandy Mermod, Urs Bloesch, Ezra Ricci, Louise Sérasset, Florian Meier, Lucy Novovitch, Raimundo Pizarro, Christian Raval.

Excusé.e.s : Anne Ceppi, Gerald Ungar, François Perrinjaquet, Gabriel Valdez, Fabrice Buffard, Martine Guex-Meier, Alejandro Jorand, Christian Chatelain.

Président d'assemblée : Claude Fischer

Verbaliste/secrétaire d'assemblée : Louise Sérasset

Ordre du jour

- Mot du Président
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022
- Bilan des activités 2022 sur le terrain et à Genève
- Présentation et approbation des comptes 2022
- Adoption du budget 2023 et règlement de réserves
- Inscription au Registre du Commerce
- Élection des membres du comité
- Propositions individuelles

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h37.

1. Mot du Président

Le président souhaite la bienvenue aux membres et est ravi d'échanger sur cette année 2022 riche en activités.

Il tient également à remercier toutes les personnes impliquées dans les activités de l'ADAP en 2022 et aimerait souhaiter la bienvenue à Louise Sérasset en tant que nouvelle secrétaire exécutive. Le comité a en effet pris la décision en fin d'année 2022 d'ouvrir un nouveau poste de chargée de programme afin de mieux séparer les tâches de secrétaire exécutive de celles liés au suivi opérationnel de projets. En février 2022, Sandy Mermod est donc devenue chargée de programme et Louise Sérasset est la nouvelle secrétaire exécutive.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2022 a été envoyé aux membres par courrier et par courriel avec la convocation. Il est également disponible dans la salle.

Il n'y a pas de remarque ou de question.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le PV de l'Assemblée Générale du 28.06.2022

3. Approbation du rapport d'activités 2022

Les activités sont présentées de manière détaillée dans le rapport d'activités 2022 disponible sur le site l'ADAP et transmis aux membres par courriel. Des versions imprimées se trouvent également dans la salle. Seuls quelques éléments clés seront donc repris ce soir.

Genève (par Sandy Mermod)

- En 2022, le comité a décidé de remettre au goût du jour les Statuts et la Stratégie générale. Pour les statuts, le comité a pris le modèle bilingue français/anglais du CAGI (Centre d'Accueil de la Genève Internationale). Quant à la stratégie, cela permet de fixer des objectifs et suivre l'état d'avancement de l'association. L'ADAP a voulu impliquer davantage les employés tanzaniens dans ce processus et a donc organisé 3 ateliers (2 en 2022 et 1 en 2023) en Tanzanie.
- L'ADAP a accueilli un nouveau stagiaire en 2022, Berat Dajakaj qui a travaillé sur la base de données images et le traitement des images prises par les pièges photos.
- L'ADAP a également revu son système de contrôle interne, qui avait été fait pour la première fois en 2020. Cela a été intéressant de voir que plusieurs risques ont été adressés et les nouveaux risques ont pu être repris dans la stratégie générale.
- Urs Bloesch, contrôleur de champignons en Suisse, membre de la société mycologique de Bienne, a fait deux présentations des champignons tanzaniens et des projets de l'ADAP en 2022 (à Bienne, et dans le canton de Soleure). Le public a été très intéressé par les champignons et par l'approche de l'ADAP de combiner conservation de la nature et activités génératrices de revenus pour la population.
- Plusieurs membres de l'équipe de Genève se sont rendus sur le terrain des projets. Yves Hausser est parti en février pour une mission de suivi et des visites officielles aux autorités. Raimundo Pizarro a pu retourner sur le terrain pour poser un deuxième collier sur un lycan mâle. Sandy Mermod est partie en juillet pour faire le suivi des 3 projets. Claude Fischer est parti en octobre pour aider Lucy Novovitch, étudiante de Master qui effectuait un suivi par pièges photos dans la réserve d'Ipole et découvrir les milieux naturels de cette nouvelle zone de projet.

Projet Katavi-Ugalla corridor en Tanzanie (par Sandy Mermod)

Le projet vise à appuyer et à accompagner les villages de Mgombe, Uzega, Kanoge, Wachawaseme, Mtakuja, Kaulolo, Nsenkwa et Masigo dans l'établissement d'un Joint Forest Management (JFM) sur l'ensemble de la réserve forestière de Mlele afin de sécuriser leurs droits et assurer le partage des revenus issus de la gestion. Le projet se développe sur deux axes : (1) faciliter la mise en place des structures institutionnelles villageoises de gestion de la réserve et (2) appuyer le développement d'activités génératrices de revenus au profit des communautés riveraines en se focalisant sur les filières du miel et des champignons.

L'avancement du processus de JFM a été dynamique en 2021 mais s'est fortement réduit en 2022 suite à un blocage avec le service forestier. Ce dernier est en effet peu enclin à partager la gestion de la réserve et à sauter sur l'occasion d'un différend avec le chef de projet pour entraver les démarches. Une partie de l'équipe de terrain a changé au début de la deuxième phase, ce qui a permis de redémarrer les discussions avec le niveau local et régional. Un soutien formel de la direction du service a également été demandé pour avoir l'engagement de tous les niveaux.

Pour la filière des champignons, Urs Bloesch a dispensé des formations sur le terrain en janvier 2022. Il a pu faire connaissance avec les groupes de cueilleurs de champignons, identifier les espèces consommées par la population et compléter l'inventaire des champignons des sites de projets. Les espèces sauvages sont très recherchées la population locale en mange au moins 3 fois par semaine pendant la saison. Quelques défis ont été repérés car le potentiel est là, mais les marchés sont assez éloignés. Suite à ces constats, il a été décidé de faire sécher les champignons pour pouvoir les transporter et les vendre en saison sèche à un meilleur prix. Urs Bloesch mentionne qu'il est important que la population se regroupe et crée des associations pour pouvoir faciliter l'accès au marché. On sait qu'il y a une grande offre pendant la saison pluvieuse, et aussi une demande croissante de la population citadine, donc loin des projets.

Il est prévu d'organiser un workshop l'année prochaine pour mettre en relation les acteurs clés du secteur pour évaluer l'avenir de la filière des champignons sauvages qui ne possède pas de cadre légal et de certification en Tanzanie. La cueillette des champignons est une activité à majorité féminine et cela permet aux femmes de plus bénéficier du projet puisque l'apiculture est typiquement une activité masculine.

Le projet a installés 6 séchoirs dans 6 villages. Les deux premiers installés fonctionnent à l'énergie solaire et nous avons remarqué qu'un appoint en gaz serait nécessaire pour les journées nuageuses. Ce nouveau dispositif a donc été ajouté pour les 4 derniers séchoirs acquis.

Une nouvelle activité développée en 2022 est l'éducation environnementale via les clubs environnementaux des écoles primaires. Il y a d'abord eu une journée d'introduction en classe, suivie d'une journée visite dans la forêt qui a vraiment plu aux enfants. Les enseignants veulent maintenir ce partenariat. Il a décidé de mettre ne place des parcelles cultivées en agro-écologie par les élèves pour l'année prochaine. Cela permettra de produire notamment des plants d'espèces indigènes pour les campagnes de reboisement du gouvernement.

Projet Rungwa River corridor en Tanzanie (par Sandy Mermod)

Le projet a pour objectif que les forêts au nord de la rivière Rungwa soient un corridor écologique fonctionnel et contribuent durablement aux moyens d'existence des villages riverains. Comme le projet se situe au carrefour de plusieurs régions et districts tanzaniens, il intervient dans les villages en adéquation avec les différents contextes administratifs. Il appuie un processus de Joint Forest Management (JFM) pour les villages bordant la réserve forestière gouvernementale de Rungwa River : Mapili, Ipwaga, Ilunde et Isegenezya, et soutient la réalisation des plans d'aménagement du territoire de Mwenge, Mkola et Mgambo en vue d'un potentiel Community-based Forest Management (CBFM) sur leurs forêts villageoises.

De son côté la Wildlife Conservation Society (WCS) soutient un CBFM pour la forêt de Kululu sur les terres villageoises de Kapumpa, Mwitikio, Majojoro, Kintanula et Mwamagembe. La WCS a accordé une subvention à l'ADAP pour réaliser l'inventaire des mammifères de Kululu et développer les filières du miel et des champignons, comme elle le fait aussi pour les autres villages du projet.

L'approche pour le développement de la filière champignons sauvages est similaire à celle du projet Katavi-Ugalla. Concernant l'apiculture, les formations sont encore nombreuses puisque le projet a démarré en 2018 et que les groupes d'apiculteurs ont encore besoin de plusieurs formations et d'un suivi rapproché pour intégrer certaines nouvelles pratiques.

Il y a une composante « élevage » incluse dans ce projet car il y a une grande population d'éleveurs dans la zone. Les effets de perturbations liées au bétail dans les réserves sont importants, de par le dérangement direct de la faune, l'utilisation d'insecticides contre les mouches tsé tsé, la pâture ou l'empoisonnement des carnivores. Lors de la première phase, le projet s'est intéressé aux besoins des éleveurs et il a délivré en phase 2 une première formation qui a connu un fort taux de participation.

Lucas Villard s'est occupé de l'analyse des données récoltées par pièges photos dans Kululu. Il confirme que c'est l'une des réserves où intervient l'ADAP les plus riches en termes d'espèces, certainement parce qu'elle est au carrefour de deux écosystèmes différents et proche de la réserve de chasse de Rungwa. Il souligne toutefois que la pression humaine est très forte et pourrait créer un effet de bascule dans les populations de faune sauvage rapidement.

La subvention de la WCS est terminée. Le bailleur principal qui était l'USAID s'est montré très satisfait des prestations de l'ADAP et l'a contactée pour déposer un projet pour obtenir un *grant* pour leur nouveau projet qui comprend la zone d'intervention du projet Rungwa River corridor.

Projet Ipole WMA en Tanzanie (par Sandy Mermoud)

Ce nouveau projet intitulé « Gestion durable de la réserve villageoise d'Ipole » a démarré en février 2022 dans le district de Sikonge en Tanzanie. L'ADAP et son partenaire local Jumuiya ya Hifadhi ya Wanyamapori Ipole (JUHIWAI) se sont fixés les objectifs suivant pour cette première phase : (1) Les capacités de gestion de JUHIWAI sont renforcées et les documents légaux sont mis à jour pour pérenniser la gestion de la réserve d'Ipole, (2) Les producteurs locaux ont acquis les connaissances de base pour récolter/produire des produits naturels durables (apiculture, champignons, pêche et élevage). La première phase va durer deux ans et la durée totale du projet est estimée à huit ans. Le bailleur de fonds principal est la Fédération genevoise de Coopération, un co-financement est fourni par JUHIWAI et la Wildlife Conservation Society (pour le suivi écologique).

La réserve villageoise d'Ipole couvre une superficie de 2540 km² et représente un corridor écologique entre plusieurs aires protégées strictes. Elle est gérée par JUHIWAI qui représente les villages d'Ipole, Idekamiso, Utimule, Msumva, Mwamulu et Ugunda, propriétaires des terres de la réserve. JUHIWAI a pour but de promouvoir et améliorer les conditions de vie des villageois au travers de la gestion et de l'utilisation durable des ressources naturelles sur leurs terres selon les règles de gestion communautaire des Wildlife Management Areas (WMA).

JUHIWAI avait reçu pendant une dizaine d'année le soutien d'Africare et de l'USAID. Le projet s'était concentré sur les procédures légales pour classer la WMA et construire des infrastructures. JUHIWAI n'a pas obtenu suffisamment de renforcement de capacités pour pouvoir transmettre les compétences lors du passage de témoins et faire face aux exigences des documents légaux à renouveler comme le plan de gestion de la réserve.

Un point important de cette première phase sera la mise à jour des plans d'aménagement du territoire pour les villages qui sont passés de 4 à 6 villages suite à la séparation de deux villages.

En 2022, il y a eu quelques longueurs administratives pour le début du projet. Le Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme a même invalidé le protocole d'accord entre l'ADAP et JUHIWAI puisque ce dernier aurait dû obtenir l'accord formel de la société de chasse et du service forestier avec qui ils avaient aussi signé un protocole d'accord. Il a finalement pu être signé en fin d'année et permettre un démarrage complet des activités.

L'activité la plus importante en 2022, en dehors des formalités, aura été le suivi écologique supervisé par l'étudiante Lucy Novovitch qui nous décrit plus précisément son travail.

Lucy a pu poser 216 caméras, ce qui a donc couvert 6 quadrats de 100 km² dans la réserve d'Ipole. Comme les milieux sont beaucoup plus ouverts que les autres zones de projets, elle a aussi collecté des informations en réalisant des transects. Les résultats préliminaires ont révélé la présence de 49 moyens et grands mammifères dont 6 sur liste rouge de l'IUCN.

Le travail de Master de Lucy s'intéresse aux facteurs environnementaux qui peuvent influencer la distribution des espèces tels que la présence de la rivière, les routes principales, les villages et les routes en terre qui traversent Ipole.

L'équipe de terrain confirme que les activités illégales à Ipole sont plus nombreuses que dans les autres zones de projet. La reprise des patrouilles et une bonne coordination avec la société de chasse, les services forestier et de la faune paraît essentielle.

Une discussion s'engage autour des thématiques des WMA, du suivi de la faune et des menaces sur les écosystèmes entre Florian Meier, Yves Hausser, Sandy Mermod et Claude Fischer.

Le Vice-président félicite le travail fourni par l'association pour la cohérence des activités et projets de l'association.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2022.

4. Présentation et approbation des comptes 2022

Les comptes 2022 (ci-après) sont distribués parmi l'assemblée et ont été envoyés par courriel aux membres avec le rapport de révision de la fiduciaire DRP SA. Ce dernier est également disponible pour consultation dans la salle et en ligne sur le site internet.

Ezra Ricci, coordinateur administratif, présente les comptes au nom de Fabrice Buffard, trésorier, excusé ce soir. Il nous annonce que la situation est réjouissante puisque nous avons réussi à presque rembourser notre dette de capital alors que nous avions prévu de le faire en deux ans dans le plan d'assainissement. Il restera donc à rembourser seulement 1'666.19 CHF en 2023. Ceci est dû en partie au frais de gestion plus important puisque l'ADAP gère maintenant 3 projets et aussi au don généreux d'un membre de l'association. Merci à lui !

Pour terminer, Monsieur Christian Raval, réviseur des comptes de la fiduciaire DRP SA, nous lit le rapport de l'organe de révision. De plus il nous conseille de créer des réserves afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire à celle de 2021. Ce sera l'objet d'un point suivant.



| BILAN | | |
|---|------------------------|------------------------|
| Actifs | | |
| Actifs circulants | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2021 |
| Trésorerie | 153 642,45 | 100 605,70 |
| Actifs de régularisation | 714,20 | 8,85 |
| Total actif circulant | 154 356,65 | 100 614,55 |
| Actifs immobilisés | | |
| Immobilisations financières (Dép. gar. loyer) | 1 691,77 | 1 691,77 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 |
| Total actifs immobilisés | 1 691,77 | 1 691,77 |
| TOTAL DES ACTIFS | SFr. 156 048,42 | SFr. 102 306,32 |
| Passifs | | |
| Fonds étrangers | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2021 |
| Créanciers | 0 | 0 |
| Capitaux étrangers à court terme | | |
| Dettes à court terme portant intérêt | 0 | 0 |
| Autres dettes à court terme | 0 | 0 |
| Passifs de régularisation | 8 735,60 | 10 843,71 |
| Total capitaux étrangers à court terme | 8 735,60 | 10 843,71 |
| Capitaux étrangers à long terme | | |
| Dettes à long terme portant intérêt | 0 | 0 |
| Fonds affectés aux projets | 148 979,01 | 107 266,72 |
| Total capitaux étrangers à long terme | 148 979,01 | 107 266,72 |
| Capitaux propres | | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 0 | 0 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | -15 788,51 | 3 083,18 |
| Résultat de l'exercice | 14 122,32 | 768,31 |
| Total fonds propres | -1 666,19 | 3 851,49 |
| TOTAL DES PASSIFS | SFr. 156 048,42 | SFr. 121 961,92 |
| COMPTE DE RÉSULTAT | | |
| Produits | | |
| Produits | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2021 |
| Dons liés (fonds affectés aux projets) | 480 781,64 | 360 686,86 |
| Produits divers | 25 118,36 | 30 185,96 |
| TOTAL DES PRODUITS | SFr. 505 900,00 | SFr. 390 872,82 |
| Charges | | |
| Charges directes de projets | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2021 |
| Charges directes projet Ipole FGC 21-50 | 112 400,95 | |
| Charges directes projet Rungwa II FGC 21-09 | 120 382,56 | 159 148,09 |
| Charges directes projet Katavi-Ugalla 20-18 | 100 556,88 | 157 569,29 |
| Charges directes projet Burkina Faso 12-32 | 3 651,30 | 3 651,30 |
| Charges directes projet Katavi-Ugalla II FGC 22-18 | 91 249,95 | |
| Total charges directes de projets | 428 241,64 | 320 368,68 |
| Charges directes de projets/fonds propres | | |
| Participation aux projets par fonds propres | 872,23 | 3 151,71 |
| Total Charges directes de projets/fonds propres | 872,23 | 3 151,71 |
| Gestion et administration | | |
| Charges de personnel | 34 864,06 | 35 099,92 |
| Charges de fonctionnement | 27 799,75 | 31 484,20 |
| Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés | 0 | 0 |
| Total charges de gestion et administration | 62 663,81 | 66 584,12 |
| TOTAL DES CHARGES | SFr. 491 777,68 | SFr. 390 104,51 |
| Résultat de l'exercice ordinaire | 14 122,32 | 768,31 |
| Charges extraordinaires | | 19 640,00 |
| Résultat de l'exercice | | -18 871,69 |
| | SFr. 505 900,00 | SFr. 390 872,82 |

| Tableau de variation du capital des fonds | | | | | | |
|---|---------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| Année 2022 | | | | | | |
| Fonds affectés | Solde initial au 1.1.2022 | Attributions | Utilisations | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final au 31.12.2022 |
| Tanzanie - Rungwa FGC 18-19 | -713,46 | | | | 713,46 | 0,00 |
| Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09 | 19 591,91 | 115 703,00 | 122 382,56 | 15 300,00 | 2 000,00 | -387,65 |
| Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18 | 80 128,32 | 41 611,12 | 98 556,88 | 11 840,00 | -2 000,00 | 9 342,56 |
| Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18 | 0,00 | 170 000,00 | 91 249,95 | 11 400,00 | | 67 350,05 |
| Tanzanie - Ipole FGC 21-50 | 0,00 | 199 075,00 | 112 400,95 | 14 000,00 | | 72 674,05 |
| Niger - Projet FGC 19-09 | 8 992,55 | -9 151,32 | | | 158,77 | 0,00 |
| Burkina Faso - Projet FGC 12-32 | -732,60 | 6 935,26 | 3 651,30 | | -2 551,36 | 0,00 |
| TOTAL Fonds Affectés | 107 266,72 | 524 173,06 | 428 241,64 | 52 540,00 | -1 679,13 | 148 979,01 |
| Fonds propres | Solde initial au 1.1.2022 | Attributions | Utilisations | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final au 31.12.2022 |
| Capital | -15 788,51 | | | | 14 122,32 | -1 666,19 |
| Résultat de l'exercice | | 14 122,32 | | | -14 122,32 | 0,00 |
| TOTAL Fonds Libres | -15 788,51 | 14 122,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -1 666,19 |
| Tableau de variation du capital des fonds | | | | | | |
| Année 2021 | | | | | | |
| Fonds affectés | Solde initial au 1.1.2021 | Attributions | Utilisations | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final au 31.12.2021 |
| Tanzanie - Projet Inyonga 16-28 | 15 293,86 | | 14 892,63 | 401,23 | | 0,00 |
| Tanzanie - Projet Rungwa 18-19 | -713,46 | | | | | -713,46 |
| Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla 20-18 | 58 467,61 | 199 400,00 | 157 569,29 | 20 170,00 | | 80 128,32 |
| Tanzanie - Projet Rungwa II 21-09 | 0,00 | 198 340,00 | 159 148,09 | 19 600,00 | | 19 591,91 |
| Niger - Projet 19-09 | -21 313,45 | 30 306,00 | | | | 8 992,55 |
| Madagascar - Projet 16-47 | 16 457,95 | | 16 311,00 | 146,95 | | 0,00 |
| Burkina Faso - Projet 12-32 | 2 918,70 | | 3 651,30 | | | -732,60 |
| TOTAL Fonds Affectés | 71 111,21 | 428 046,00 | 351 572,31 | 40 318,18 | 0,00 | 107 266,72 |
| Fonds propres | Solde initial au 1.1.2021 | Attributions | Utilisations | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final au 31.12.2021 |
| Capital | 3 083,18 | | | | -18 871,69 | -15 788,51 |
| Résultat de l'exercice | | -18 871,69 | | | 18 871,69 | 0,00 |
| TOTAL Fonds Libres | 3 083,18 | -18 871,69 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -15 788,51 |

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve les états financiers et le rapport des réviseurs, et donne décharge au Comité pour l'exercice 2022.

5. Adoption du budget 2023

Le budget 2023 présenté ci-dessous et commenté par Sandy Mermod.

En termes de recettes, le budget est prudent puisqu'il s'envisage que les projets pour lesquels nous sommes sûrs de toucher des fonds en 2023. Des donations similaires à 2022 ont été budgétées puisqu'un donateur important s'est engagé à verser la même somme cette année encore mais pour la dernière fois.

Concernant les charges, le remboursement de la dette de capital est légèrement sur estimé puisque 2'000 CHF ont été provisionné pour cela. Des réserves pour un montant de 5'350 CHF ont été prévues pour commencer à alimenter les réserves (si ce point est validé par l'AG).

Les missions peuvent être payées par les projets selon les nouvelles règles de la FGC. Une mission a cependant été laissée pour avoir la latitude d'aller sur le terrain pour développer de nouveaux projets ou palier à une situation qui nécessite un déplacement rapide.

Compte tenu du résultat positif, un nouveau poste à 40% peut être envisagé pour soutenir le travail de Sandy Mermod à Genève. Ce nouveau poste est juste en-dessus du salaire minimal et il sera important de prévoir son augmentation pour 2024.

Sandy Mermod ayant près de 200 heures supplémentaires peut espérer s'en faire payer une partie. Elle prendra ensuite des jours de congé et des vacances en automne.

Il n'y a pas de question particulière et pas de désapprobation concernant le budget présenté.

|  Budget de fonctionnement ADAP 2023 | |
|---|---------------|
| Recettes (CHF) | |
| Produits divers | 30 000 |
| Produits bancaires | 0 |
| Dons et Cotisations | 25 300 |
| Vente de miel et autres | 500 |
| Co-location loyer | 4 200 |
| Recettes pour gestion projets | 66 875 |
| Mirele 22-18 | 25 000 |
| Rungwa 23-xx | 16 250 |
| Rungwa 21-09 | 625 |
| Ipole 21-50 | 25 000 |
| RTI | 0 |
| Carbon credits | 0 |
| MHNG | 0 |
| Recettes Totales | 96 875 |
| Charges (CHF) | |
| Fonctionnement | 18 836 |
| Loyer ADAP | 8 520 |
| Assurances | 201 |
| Fournitures de bureau | 225 |
| Télécommunications | 1 200 |
| Maintenance informatique/software | 1 040 |
| Cotisations et 0.01% FGC | 4 500 |
| Services bancaires comptes ADAP | 150 |
| Révision des comptes | 3 000 |
| Communication | 2 666 |
| Campagnes de communication | 1 000 |
| Frais de réunion/Newsletter, affranchissements | 350 |
| Représentation, RP et cotisations | 480 |
| Frais d'impression et documentation | 656 |
| Site internet | 180 |
| Suivi de projets | 3 750 |
| Vois et visa | 1 950 |
| Maison Inyonga | 600 |
| Per Diem | 1 200 |
| Participation projets | 0 |
| Investissements | 1 200 |
| Formations/documentation | 200 |
| Matériel informatique | 1 000 |
| Amortissements | 0 |
| Salaires | 62 337 |
| Salaires net Fixe | 28 901 |
| Charges sociales (AVS/AC/AM,...) | 4 893 |
| LAA | 310 |
| LPP | 648 |
| Heures supplémentaires | 3 832 |
| Nouvel employé | 23 953 |
| Imprévus | 500 |
| Dépenses Totales | 89 289 |
| Réserves | 5 350 |
| Dette de capital | 2 000 |
| Excédent | 236 |

6. Adoption d'un règlement de réserves

Une proposition de règlement de réserve (ci-dessous) a été envoyée avec la convocation aux membres et est disponibles dans la salle également.



Règlement de réserve pour l'Association pour le Développement des Aires Protégées

Article 1. Objectif de la réserve

Dès l'année 2023, l'Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) va créer une réserve pour pallier aux imprévus et aux urgences liés au terrain. Le montant total à atteindre doit couvrir tous les éléments suivants :

- 1 an de bail du bureau de Genève
- 1 an de frais de téléphonie et internet au bureau
- 3 mois de salaires pour les employés en Suisse
- 2 mois de salaires pour les employés des projets
- 2 mois de frais opérationnels des projets
- 2 missions de suivi sur le terrain de deux semaines (vol, visa, per diem)
- Des frais d'avocats comprenant 15 heures de travail sur le terrain

Ce montant est fixé et ajusté chaque année par le comité. Il est communiqué à l'Assemblée Générale lors de la présentation des comptes.

Article 2. Création de la réserve

La réserve est conservée sur un compte épargne à la Banque Alternative Suisse avec un droit de signature collective pour le Président et le Trésorier. Le comité a le droit de décider de le placer le montant dans des obligations de la BAS ou autre placement durable si cela s'avère pertinent au vu de la situation économique et des bénéfices potentiels pour augmenter la réserve.

Article 3. Alimentation de la réserve

ADAP va alimenter la réserve chaque année avec le montant qui correspond au minimum à 1% du montant des envois de fonds sur le terrain. La réserve sera alimentée jusqu'à atteindre le montant total fixé par les éléments mentionnés à l'article 1 ainsi que les éventuels produits des placements de cette réserve selon l'article 2.

Article 4. Utilisation

Seule l'Assemblée Générale a le pouvoir d'autoriser l'utilisation partielle de la réserve. Elle sera convoquée par le comité selon les conditions énoncées dans les statuts.

En cas d'utilisation partielle pour une urgence, la réserve sera renflouée dès l'année suivante pour atteindre le montant total fixé par les éléments mentionnés à l'article 1.

Article 5. Dissolution / Annulation

Seule l'Assemblée Générale a le pouvoir de dissoudre / annuler la réserve. Elle sera convoquée par le comité selon les conditions énoncées dans les statuts.

Article 6. Modification du règlement

Le comité a le pouvoir de modifier les articles 1 à 3 du présent règlement sans l'approbation de l'Assemblée Générale.

Après discussions, les modifications suivantes sont proposées :

- Article 2 : remplacer « à la Banque Alternative Suisse » par « dans un établissement distinct de celui hébergeant les comptes courants ». Supprimer « Le comité a le droit de décider de le placer le montant dans des obligations de la BAS ou autre placement durable si cela s'avère pertinent au vu de la situation économique et des bénéfices potentiels pour augmenter la réserve. ».
- Article 4 : remplacer « Seule l'Assemblée Générale » par « le comité ». Remplacer « Elle sera convoquée par le comité selon les conditions énoncées dans les statuts. » par « L'organe de révision fera un contrôle d'utilisation de la réserve lors de la révision annuelle des comptes. »

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le règlement des réserves proposé, avec les modifications mentionnées.

La version finale se trouve en annexe au présent procès-verbal.

7. Inscription au Registre du Commerce

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve la décision de s'inscrire au Registre du Commerce et approuve la décision d'inscrire deux membres du comité et un employé.

8. Election des membres du comité

Claude Fischer rappelle que le comité est le suivant :

- Claude Fischer, président
- Jean-Félix Savary, vice-président
- Fabrice Buffard, trésorier
- Yves Hausser, resp. opérations
- Alix, resp. stratégie communication
- Lucas Villard, resp. recherche

Le comité a reçu la démission d'Alix Jornot et Fabrice Buffard à leur poste au comité. Claude Fischer, Président, les remercie sincèrement pour leur engagement sans faille pendant plusieurs années ! Ils sont applaudis chaleureusement.

Raimundo Pizarro se porte volontaire pour le responsable communication puisqu'il est déjà bien investi dans ce domaine avec la préparation de capsules vidéos. Il est également d'accord d'endosser le poste de trésorier jusqu'à ce que l'Association trouve une autre personne. Sa connaissance ces projets et du terrain sera un atout et il sera secondé par Louise Sérasset et Ezra Ricci, qui a occupé ce poste de nombreuses années.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale élit Raimundo Pizarro pour le poste de trésorier et de responsable communication.

La liste des membres du comité et leur adresse se trouve en annexe de ce procès-verbal.

9. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été envoyée.

Urs Bloesch a simplement une remarque concernant la communication, et trouve que la chose qui manque c'est les publications scientifiques, qui sont importantes pour le monde scientifique mais aussi pour avoir quelque chose à montrer aux bailleurs de fonds. Si l'ADAP reçoit enfin ces permis de recherche, il sera important de publier dans les revues scientifiques.

Il se porte donc volontaire pour s'engager sur le terrain pour la partie végétation et champignons pour publier un article. Merci à lui !

Monsieur le Président remercie tout le monde et lève la séance à 20h27.

Genève, le 19 juin 2023

Claude Fischer, Président

Jean-Félix Savary, Vice-président



Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Liste des membres du comité
Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 05.06.2023

| Nom | Fonction | Adresse |
|-------------------|---|--|
| Claude Fischer | Président | Rue Frédéric Soguel 14 2053 Cernier Claude.fischer@adap.ch +41 79 400 45 43 |
| Jean-Félix Savary | Vice-président | Ch. Caudoz 15 1009 Pully savary@adap.ch +41 79 345 73 19 |
| Yves Hausser | Responsable commission opérations | Au Coudre 7 1263 Crassier hausser@adap.ch +41 79 336 81 92 |
| Raimundo Pizarro | Trésorier et responsable communication | c/o Luis Lema Rue de la Coulouvrenière 16 1204 Genève Raimundo.pizarro@adap.ch +41 789049907 |
| Lucas Villard | Responsable commission recherche | Ch. De la Lande 10 1008 Prilly lucas.villard@adap.ch +41 79 949 03 78 |

Règlement de réserve pour l'Association pour le Développement des Aires Protégées

Article 1. Objectif de la réserve

Dès l'année 2023, l'Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) va créer une réserve pour pallier aux imprévus et aux urgences liés au terrain. Le montant total à atteindre doit couvrir tous les éléments suivants :

- 1 an de bail du bureau de Genève
- 1 an de frais de téléphonie et internet au bureau
- 3 mois de salaires pour les employés en Suisse
- 2 mois de salaires pour les employés des projets
- 2 mois de frais opérationnels des projets
- 2 missions de suivi sur le terrain de deux semaines (vol, visa, per diem)
- Des frais d'avocats comprenant 15 heures de travail sur le terrain

Ce montant est fixé et ajusté chaque année par le comité. Il est communiqué à l'Assemblée Générale lors de la présentation des comptes.

Article 2. Création de la réserve

La réserve est conservée sur un compte épargne dans un établissement distinct de celui hébergeant les comptes courants avec un droit de signature collective pour le Président et le Trésorier.

Article 3. Alimentation de la réserve

ADAP va alimenter la réserve chaque année avec le montant qui correspond au minimum à 1% du montant des envois de fonds sur le terrain. La réserve sera alimentée jusqu'à atteindre le montant total fixé par les éléments mentionnés à l'article 1 ainsi que les éventuels produits des placements de cette réserve selon l'article 2.

Article 4. Utilisation

Le comité a le pouvoir d'autoriser l'utilisation partielle de la réserve. L'organe de révision fera un contrôle d'utilisation de la réserve lors de la révision annuelle des comptes.

En cas d'utilisation partielle pour une urgence, la réserve sera renflouée dès l'année suivante pour atteindre le montant total fixé par les éléments mentionnés à l'article 1.

Article 5. Dissolution / Annulation

Seule l'Assemblée Générale a le pouvoir de dissoudre / annuler la réserve. Elle sera convoquée par le comité selon les conditions énoncées dans les statuts.

Article 6. Modification du règlement

Le comité a le pouvoir de modifier les articles 1 à 3 du présent règlement sans l'approbation de l'Assemblée Générale.

Version 2 validée par l'Assemblée Générale du 5 juin 2023.